



VILLE DE CRESPIERES

YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2024

Référence
2024-80

Objet de la délibération
Désignation des délégués de la commune auprès du syndicat Handi Val de Seine

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	14

Date de la convocation
02/12/2024

Date d'affichage
02/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 11/12/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 9 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Myriam GUILMET à Mme Marielle LAMMENS, Mme Laurence ROUSSELET à Mme Agnès TABARY

Absents : Mme Virginie DUMONT et M Gérard LAGARDE

A été nommé(e) secrétaire : Mme Nereida LANGE

Objet de la délibération : Désignation des délégués de la commune auprès du syndicat Handi Val de Seine

VU la délibération n°2024-34 votée le 17 avril 2024 par le Conseil Municipal,

VU l'arrêté n°78-2024-11-12-000001 portant adhésion de la commune de Crespières à Handi Val de Seine Syndicat Intercommunal,

CONSIDÉRANT que la Commune est adhérente au syndicat intercommunal Handi Val de Seine,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants parmi les membres du Conseil Municipal de Crespières,

CONSIDÉRANT les réponses de certains élus,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

DE DÉSIGNER Madame Agnès TABARY et Monsieur Christian BÉZARD en tant que délégués titulaires et Madame Nereida LANGE et Monsieur Eric BERTHÉMY en tant que délégués suppléants au syndicat intercommunal Handi Val de Seine,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/12/2024

Le Maire

Adriano BALLARIN

La secrétaire de séance

Nereida LANGE